

# Les D'ALEGRE.

## Première Maison, par ordre chronologique.

(Voir Communication de l'abbé Frugère le 3 avril 1876 : PB41,p. 25 à 28.

Comporte beaucoup d'erreurs.

P. 25 : « Au XI<sup>e</sup> s, le baron d'Allègre devient un des compagnons d'armes d'Adhémar du Montheil, à la première croisade. » : ?)

Il faut attendre 1122 (mariage d'Antoinette d'Alègre avec Pierre de Grimoard sgr de Beauvoir et du Roure) pour trouver trace écrite de la première maison des d'Alègre.

Il est cependant probable que cette famille, « seconde baronnie d'Auvergne », ait existé sur notre site bien avant cette date.

La première baronnie d'Auvergne était alors d'Apchon.

Par concession de Philippe VI de Valois les armes des d'Apchon sont à partir du XIV<sup>e</sup> s « d'or à six fleurs de lis d'azur », c'est à dire les armes royales retournées, évoluant vers un semis de fleurs de lis.

Les d'Alègre portent un semis de fleurs de lis d'or sur champ de gueules, semblable aux Châteaubriand.

Je tiens pour probable que les armes des barons d'Alègre aient évolué depuis « de gueules à six fleurs de lis d'or » vers « de gueules semé de fleurs de lis d'or ».

En 1293 le sceau d'Armand IV est à six fleurs de lis.

Des brisures ont pu faire tourner les armes des d'Alègre sur diverses dispositions au fil des générations.

On ne confondra les d'Alègre, ni avec les *d'Alègre* puis *d'Allègre* également du Languedoc, près d'Alès, portant « d'azur à trois pommes de pin d'or ».

G. Paul signale une confusion possible avec d'autres maisons d'Allègre ou d'Alègre tels les Jory.

A voir : la filiation du cardinal Antoine d'Alegre et celle du compagnon de Latude-Danry.

### \*. ANTOINETTE d'Alègre.

Elle est épouse en **1122** Pierre de Grimoard sgr de Beauvoir et du Roure qui testa en son château du Roure en 1153. (ref. Moreri).

C'est la première mention d'«un» d'Alègre.

D'après le Père Anselme, Pierre de Grimoard teste en son château du Roure en 1153.

BMA p 6

### \*. VIDAL d'Alègre.

Il est nommé en 1213.

En 1213 Vidal d'Alègre assistait à la donation que faisaient Alcinoïs et son époux le vicomte de Polignac à l'abbaye de Comps-Lavaudieu, de l'ensemble de leurs biens de Limagne.

BMA p 6, d'après Jacotin.

L'original sur parchemin fait partie de la collection Paul Le Blanc. Sa transcription est donnée dans les « Preuves des Polignac », t. I, p. 153.

D'après G Paul, il semble avoir eu cinq frères, Dalmas, Francon, Hugues, Pierre et Armand 1<sup>er</sup>.

#### \*. DALMAS d'Alègre.

Dalmas peut avoir été frère de Vidal, Francon, Hugues, Pierre et Armand 1<sup>er</sup>.

Dalmas et Francon sont tous deux témoins vers 1218 à la vente que fait Pons Rorgue de ses droits sur le mas de Chazeaux, aux Templiers du Puy, moyennant 16 livres *podenses* (du Puy). Archives dept. du Rhône : fonds de l'ordre de Malte, grand prieuré d'Auvergne, rouleau de Chantoin, n° 16. A Chassaing a reproduit cette charte dans son *Cartulaire des templiers du Puy*.

#### \*. FRANCON d'Alègre.

Francon peut avoir été frère de Vidal, Dalmas, Hugues, Pierre et Armand 1<sup>er</sup>.

Francon et Dalmas sont tous deux témoins vers 1218 à la vente que fait Pons Rorgue de ses droits sur le mas de Chazeaux, aux Templiers du Puy, moyennant 16 livres *podenses* (A Chassaing. *Cartulaire des templiers du Puy*).

#### \*. HUGUES (1<sup>er</sup>) d'Alègre.

Il est doyen du chapitre du Puy en 1221-1227 (*Gallia Christiana, t. II Ecclesia Aniciensis*). Son *obit* est inscrit au 24 août dans le nécrologue de St Pierre le Monastier du Puy.

L. Giron rapporte dans « Les peintures murales du département de la Haute Loire » que ses armes étaient peintes au plafond d'une maison capitulaire du *For* de la cathédrale du Puy. Les solives de cette maison portaient des bestiaires fantastiques, êtres hybrides, sur fond rouge, en alternance avec des écus armoriés, dont ceux des d'Alègre (1<sup>ère</sup> maison), des Baffie, Bertrandi de Colombier, Bourbon, Chalencon, Clermont, dauphins d'Auvergne, Lavieu, Mitte de Mons, Montlaur, Poinzac, Poitiers, Roger-Beaufort, Roussillon, Vissac, etc.

Comme le décor du doyenné de Brioude qui lui était « semblable », il est parti enrichir une riche collection étrangère.

Hugues d'Alègre est cité en février 1230 dans l'acte, passé à l'hôpital St Jean du Puy, par lequel le vicomte de Polignac abandonne des droits seigneuriaux à la maladrerie de Brives (archives dept. de la Haute Loire, série H. Fonds de la maladrerie de Brives. L'original était sur parchemin qui portait un sceau).

Il peut avoir été frère de Vidal, Dalmas, Francon, Pierre et Armand 1<sup>er</sup>.

#### \*. PIERRE d'Alègre.

Pierre est nommé parmi les témoins présents au testament d'Armand d'Alègre, le 18 septembre 1222. Il était sans doute frère de Vidal, Dalmas, Francon, Hugues et Armand.

\*. **ARMAND 1<sup>er</sup> d'Alègre.**

Armand est le premier sgr d'Alègre dont on établit la filiation dès juillet 1220.

Il était, selon G. Paul, frère de Vidal, Dalmas, Francon, Hugues et Pierre.

« Parmi les documents relatifs à ces premiers seigneurs éteints en 1361, *l'un des plus anciens* est le testament d'Armand d'Alègre, du « 14 des calendes d'octobre 1222 » (ci après).

Armand 1<sup>er</sup> d'Alègre est époux d'Alais (peut-être de Chalencon).

D'où Armand 2, Philippe, Marguerite, Elisabeth, Savine, et Pons.

Armand 1<sup>er</sup> d'Alègre est témoin en juillet 1220 « de la ratification faite par l'évêque du Puy, Etienne de Chalencon, d'une sentence arbitrale de R Albert, chanoine de Notre Dame et de Guillaume Cuoq, tranchant un différend entre Jocerand sgr de Bouzols et Guillaume d'Albiges maître de l'hôpital du Puy, à propos de droits de franc-fief assis à Charensac » (BMA p 6 ; arch. de l'Hôtel Dieu du Puy, B. 129. L'original est sur parchemin scellé, et reproduit dans les Preuves des Polignac, t. I, p. 155).

Le Père Anselme aurait connu le testament suivant, en donne la transcription dans son *Histoire (...) des grands officiers de la couronne*, 1733, t. VII, p. 702) :

**Testament d'Armand 1<sup>er</sup> d'Alègre.**

« (...) **18 septembre 1222,**

« *noverint praesentes et futuri quod ego **Armandus de Alegre** concedo et dono **Armando filio meo** et heredibus suis terram meam, videlicet castella de Alegre et de Chalmelis (Chomelix le Haut) ab ipsis in perpetuam possidenda, Dominae **Alais uxori** meae dono et concedo Sassac (près Chomelix et non près d'Alègre), Chazalet, Chardas près monlet, et annomam (annona : voir ce mot) macelli de Joces (Mas de Joux) et quidquid habeo ad Pozols (Pouzols près Monlet) et feudum de Solemniaco (Soulhac, Souillac, près Bellevue la Montagne) et undecim sextarios avenae in ecclesia de Felinas (Félines) sub hac forma, quod eadem uxor mea quamdiu vixerit predicta in pace habeat, et post vitam suam dictus Armandus filius meus et heredes sui omnia quae praedixi semper habeant et possideant pacifice et quiete.*

« **Tres filias habeo moniales, Margaritam, Elisabeth et Savinam.**

« *Margaritae concedo XL solidos ad Sorliac, Savinae XL solidos ad macellum de Joces, Elisabeth XL solidos ad ipsum macellum.*

« *Dictas sex libras podienses prefactis filiabus meis ad vitam suam concedo, et post vitam suam Armando filio meo et heredibus suis in pace redibunt.*

« **Mercatum de Alegre** ad vitam meam retineo et habere volo in mearum subsidium expensarum. Et postquam naturae debitum solvero, ipsum mercatum et proventus ejusdem mercati dictus Armandus filius meus habedit.

« Sane pro salute animae meae et parentum meorum lego, dono et concedo in perpetuum unam procurationem ad Brachinacum (Bréchinac, près Monlet) annuatim conventui Casae-Dei, taliter ut Armandus filius meus et heredes sui plenarie facient semper ipsam procurationem singulis annis in anniversario die obitus mei conventui Casae-Dei. Et si forte (quod absit) dictam procurationem ipsi non facerent, volo et inviolabiliter statuo, ut apud Brachinac conventus Casae-Dei centum solidos podienses singulis annis percipat, habeat in perpetuum et sine contradictione possideat pacifice et quiete ad confraternitatem de Santo Agracio (à Allègre, la congrégation de St Agrèce, sans doute dit G Paul d'après Jacques Branche, Vie des saints et saintes, le 14<sup>e</sup> archevêque de Sens, natif de Clermont-Ferrand et mort le 13 juin 487. Congrégation sur laquelle on ne dispose pas de renseignements. Ce ne serait ni St Agrèce évêque de Trèves au IV<sup>e</sup> s, ni St Agrèce évêque d'Orange.) do et concedo in perpetuum, quantumcumque ipsa fraternitas apud Alegre facta fuerit, unum sextarium frumenti percipiendum annuatim in territorio de Alegre.

« Praeterea **Pontio filio mio**, canonico Aniciensi et Brivatensi, concedo et dono castellum de Sancto-Justo (Saint Just, actuellement Bellevue la Montagne), Mazairac (Meyrac près Bellevue), Cublelas (Cubelles), Solempniac (Soulhac, Souillac), Temei (Themeys), Jabrel et quidquid habeo ad Issamas (ou Illamas, près Bellevue également), et quidquid habeo ad Pessolas (Pouzols près de St Just) et commandas de Usfortis (Usforns, Uffour), de Villa Nova (Villeneuve de Fix ensuite appelée Ste Eugénie de Villeneuve), de Chavertis (Chanverns, Chanvers près de St Geneys), de Batpalmas (Bapaumes, détruit, près Crénillac et Bellevue), et de Creniliac (Crénillac) sub hac forma videlicet et concedo quod idem Pontius filius meus dictum castellum (et alia) quae praedixi, quandum vixerit, libere habeat et quiete possideat, ita quod non possit aliquo modo donare vendere, vel impignorare seu aliquo alio modo alienare, sed post vitam ipsum castellum de Sancto Justo et alia omnia supra dicta ad prefatum Armandum, filium meum, et heredes suos sine contradictione et cum integritate redibunt.

« **Philippae** meae do et concedo in terra mea LXXX marchas argenti et decem libras podienses debitaes, injungens distincte dictis filiis meis **Pontio** et **Armando** ut secundum terram et redditus quos unusquisque habuerit assedant eidem Philippae decem libras podienses debitaes et reddant ei LXXX marchas argenti, et nolo, immo firmiter inhihero ne ipsa Philippa vel aliquis nomine ipsius possit aliquid amplius exigere vel repetere a terra mea, vel a dictis filiis meis, seu etiam ab heredibus Armandii filii mei nisi ea solum modo quae praedixi.

« Ego siquidem Armandus praedictus filius, tactis sacro sanctis Evangeliiis, promisi vobis, Domino Armando, patri meo, quod praedicta omnia semper

*in integrum observarem et nullo umquam tempore contrairem. Similiter et ego Pontius, canonicus Aniciensis, filius, tactis sacro sanctis Evangeliiis et prosito juramento vobis domino Armando, patri meo, promitto quod supradicta omnia semper in integrum fideliter observarem et numquam infringere attentabo.*

« Actum est hoc apud **castellum de Alègre** anno et die quo supra.

« Testibus convocatis Willelmo hostalario Casae Dei et priore Montis Brisonis, Stephano sacrista, Guinaberto infirmario et Florio, et Raymundo, monachis Casae Dei, Stephano de Stablis, Pontio Michel, Armando, sacerdotibus, Eustachio de Montebuxerio, Guigone de Godet, Willelmo de Cussa, Arnaldo de Rochos, Pontio Delmas, **Petro de Alègre**, Raymundo Jordani, Petro Rostanc, Willelmo de Calma, Berardo de Chaslucio, Catardo Dernio, Petro de Chalmelis, Bernardo Vigier, militibus, dalmatio Chandorat, Pontio, Franco, Petro de Chaumont, Petro Beraud clerico, Liavega clerico, Willelmo de Agren, Ponticio Zacharias, Willelmo de Castronovo, Pontio Veier, Taliafer, **Dalmatio de Alègre**, Stephano Adiberto, Mainerio, Stephano Morrue, Petro de Mollet, Pontio de Menteiras, Gunsalvo et pluribus aliis.

« Ut autem praedicta omnia majorem semper obtineant firmitatem ego dictus Armandus de Alègre presentem cartam sigillo meo signavi.

« Nos etiam Armandus, Dei miseratione abbas Casae Dei, ad instantiam praefati Armandi et filiorum suorum praesentes litteras sigillo nostro fecimus sigillari. »

« (...) copie faite à la fin du XVIIè s sur l'original même de cette charte aujourd'hui détruite (...) et qu'a connue le Père Anselme qui se fonde sur elle pour cette part de la généalogie des d'Alègre.

La teneur du texte que publie G Paul ne différencie guère de celle insérée par DD. Martène et Durand dans leur « *Thesaurus novus anecdotorum* » :

D'où :

Marguerite, Elisabeth, Savine, Philippe, Armand II, et Pons.

\*. **MARGUERITE d'Alègre.**

Fille d'Armand et d'Alaïs (de Chalencon ?).

\*. **ELISABETH d'Alègre.**

Fille d'Armand et d'Alaïs (de Chalencon ?).

\*. **SAVINE d'Alègre.**

Elles sont toutes trois filles d'Armand et d'Alaïs (peut-être de Chalencon ?), nommées dans le testament rédigé le 18 septembre 1222 par leur Père. Elles sont toutes trois moniales, religieuses, en 1222.

\*. **PHILIPPE d'Alègre.**

Philippe, fils d'Armand 1<sup>er</sup> et d'Alaïs, est nommé dans le testament de son Père Armand. Il est donataire de 80 *marcs d'argent* en 1222.

## \*. PONS d'Alègre.

Il est dit sgr de St Just, Meyrac, Estublat, Soulhac, Themeys, Jabrel, etc. Chanoine du Puy et de St Julien de Brioude.

Il aurait été un personnage important de son époque.

Le 3 juin 1248 avec Bertrand de Ceyssac, Maurice de St Bonnet, Guillaume Truc, Héraclé d'Arlanc, et les abbés de Saint Vosy (Lioutaud de Solignac), de St Pierre-Latour (Armand de Polignac), de Séguret (Benoît), Pons est témoin à une vente faite par le Vicomte de Polignac avant son départ pour la Terre Sainte de ses droits sur la monnaie de cette ville.

B N, dept. des manuscrits. Collection du Languedoc. III, folio 356. Document inséré dans les Preuves des Polignac : le vicomte Pons V de Polignac vend au chapitre du Puy « *le droit qu'il prenoit sur la monnaie qui se fabriquoit en la ville du Puy* », moyennant 20 000 sous viennois, « *afin de subvenir à un si long voyage où il devait glorieusement finir ses jours* », ajoute Chabron dans son « *Histoire manuscrite de la maison de Polignac* » dont une copie est conservée (en 1923) à la bibliothèque de la Société académique du Puy.

En juillet 1250 il est témoin de l'acte de ratification par Bernard de Ventadour, évêque du Puy, et son chapitre, de l'investiture concédée par Gast de St Nectaire, abbé de St Vozy, à l'abbaye de Doue, pour des maisons du Puy (Fonds de l'abbaye de Doue, arch. dept. de la Haute Loire, série H, reproduit dans Preuves de Polignac. IV, p. 111).

Le 5 janvier 1252 il énonce ses dernières volontés dans une charte inscrite dans le *Cartulaire des Templiers du Puy*. (d'après A Chassaing, BMA p7) : « *Affaibli par une grave maladie, Pons d'Alègre se décide le vendredi 5 janvier 1252 (n. st.), à rédiger ses dernières volontés :*

### **Testament de Pons d'Alègre ;**

Pons institue son frère Armand, sgr d'Allègre, pour son légataire universel.

Il donne :

120 *livres tournois* à l'Université Saint Mayol pour la fondation d'un anniversaire ;

1000 sous *podiens* (du Puy) au chapitre cathédral ;

Il lègue son exemplaire des *Décréales* de Gratien, à l'église de Notre Dame, pour l'usage des chanoines et des clercs, et *qui devra être attaché avec une chaîne de fer à l'endroit où il sera exposé ;*

divers legs aux frères prêcheurs du Puy ; aux hommes de l'Herm et de Chacornac, mandement de Cayres ; aux hommes de Frontès, mandement d'Allègre dont c'est là la première mention de l'existence ; aux Templiers du Puy et au prieuré de La Voûte sur Loire afin de les dédommager des préjudices *qu'il leur a causés lors de sa guerre contre Guigon de Châteauneuf.*

Il choisit d'être inhumé dans le cimetière des Frères Mineurs Franciscains, dits aussi Cordeliers du Puy et qui jouxtait leur couvent fondé 30 ans plus tôt, vers 1222, par Etienne de Chalencon.

Voyez à « cimetière des Cordeliers ».

Il nomme comme exécuteur testamentaire Pons de Chaumont chanoine de la cathédrale.

On apprend ainsi, par son testament, que Pons d'Alègre a soutenu une guerre contre le prieur de Lissac et doyen du Chapitre, Guigon, Guillaume, ou Guy de Châteauneuf, fils de Claude de Châteauneuf et de Jordanne de Fay dame du Mazet des Vastres.

G Paul décrit le parchemin original du testament de Pons d'Alègre :

« L'original sur parchemin, jadis scellé de trois sceaux dont les lacs seuls subsistent, est conservé de nos jours dans les Archives départementales de la Haute Loire, Fonds de l'Université St Mayol, série G. 246. Il a subi de fortes tâches de rouille et l'encre a pâli en mains endroits.

G Paul en possédait une copie due au chanoine Mercier, paléographe.

Augustin Chassaing a publié ce testament dans *Le Cartulaire des Templiers du Puy en Velay* (Annales de la Sté Académique du Puy XXXIII, p. 209 et sq.

## \*. ARMAND II baron d'Alègre, dit le Vieux.

Dit *Armand le Vieux*, il est frère aîné de Pons et de Philippe, tous trois fils d'Armand 1<sup>er</sup> et d'Alaïs.

Personnage assez important en cette période très troublée, il est époux d'Elisabeth de Chalencon d'où 7 filles toutes religieuses et un seul fils, Hugues.

D'après Jacotin, dans *Preuves de la maison de Polignac*, le 22 septembre 1229 il est dit chevalier, témoin à l'acte de foi hommage de Pons V vicomte de Polignac à l'évêque du Puy Etienne de Chalencon pour son fief de Polignac et ses châteaux relevant de l'évêché du Puy.

En 1233 le vicomte de Polignac Pons V et Armand II mettent fin par un traité à leur querelle de plusieurs années sur Cusse, Duminhac, les Ignhes, Pouzols, et St Geneys.

Chabron rapporte cet accord dans *Histoire manuscrite de la maison de Polignac* : « (...) différend qu'il avoit avec lui touchant les lieux (...) et ce par l'entremise de P. Bastarnel, maréchal du sgr de Bourbon et connétable en Auvergne, qui donna aux partis comme juges ou arbitres, messire Pierre d'Aurat, chanoine de Brioude, Dalmas de Dore et Bernard Bechet chevalier, avec charge de vider le différend par le conseil des sgrs Guillaume de Chalencon et Guillaume de Baffie, ce qu'ils firent ainsi qu'il appert du traité étant de lad. année 1233 ».

Peu après il rend des hommages « pour raison de ce qu'il avoit dans cette paroisse » au prieur de Sembadel, représentant l'abbé de la Chaise Dieu.

Quelques années plus tard il abandonne des droits sur certaines de ces terres, par une transaction avec ce prieur de Sembadel. (*Inventaire du chartrier de la Chaise-Dieu*).

D'après le Père Anselme et d'après Chabrol dans les *Coutumes d'Auvergne*, il est un des arbitres dans un accord de 1244 entre Guy VI comte de Forez et Guillaume de Baffie.

En 1244 et 1245 il rend hommage, reconnaissance de vassalité, à l'évêque du Puy Bernard de Montaigu, du péage de Chomelix (ou Chaumelis, Chomelis), de maisons et de son château de Chambarel, de ses fiefs de Chadernac, Aunas, du Vézy près des Vialles, paroisse de Céaux (Lascombe : *Répertoire des hommages de l'évêché du Puy*, Le Puy, 1882, p. 1).

Selon *Arnaud*, en 1245 il est caution avec Pons sgr de Vissac, Guy sgr de La Roche en Régnier et Bertrand de Chalencon de la dot d'Agnès, fille de Pons V vicomte de Polignac, qui épouse Héraclé de Montlaur, fils d'autre Héraclé de Montlaur et de Marguerite d'Auvergne.

En 1250 Ch. Rocher (Mém. de la Sté. Agric. Scien. de la Hte Loire), il soutient une guerre privée contre Pons de Chapeuil.

Avec ses vassaux, il aurait mené guerre contre Pons de Chapeuil. Les « guerres privées » sont alors chose courante entre tous ces seigneurs et en l'absence d'un état central à l'autorité reconnue incontestable.

Il est cité, d'après Chabron (*Histoire mss de la maison de Polignac*), dans un arbitrage en 1252 entre Guillaume de Baffie et le vicomte de Polignac.

Puis « *l'inventaire sommaire des titres féodaux détruits en conformité des lois révolutionnaires* » le cite dans une transaction en 1254 avec Armand de Polignac, sgr prévôt de l'église Notre Dame du Puy sur les droits de justice à Céaux.

**1263.** Guillemette de Peyre (Guillelme de Petra), abbesse dans la seconde moitié du XIIIe s, transige avec **Armand II d'Alegre, chevalier**, la veille de la fête des apôtres Simon et Jude.

**En 1263 Armand II dit « baron d'Alègre », et son fils Hugues, accordent une « charte de coutumes aux habitants du château ».**

*Nota* : Cette phrase indique d'une part qu'Armand II se dit ou est dit « baron d'Alègre », et d'autre part est de celles qui peuvent faire penser qu'il put exister un village au pied du château primitif, ou dans l'enceinte d'un « castrum », et différent du village de Grazac situé au bas du Mont Boury.

Cette charte qu'Armand II rédige en 1263 avec Hugues d'Alègre son fils qui sera époux de Gillète de Courcelles, est citée dans un « *mémoire signifié par le sieur Chardon des Rois, defendeur et demandeur, contre Madame le Maréchale de Maillebois, demanderesse, et defenderesse* » (S. I. G. Lamesle, imprimeur des fermes du Roy au bureau général des aydes. 1752. in-fol. 17p.)

Seule la disposition de mainmorte en est connue « *Mortuis autem ab intestato succedant parentes et propinqui, et, si illi defuerint, nos salvo jure uxorum et aliorum quocumque* ».

Le « samedi veille de la St Simon et de la St Jude » 1263, Armand II, qualifié chevalier, transige avec Guillelmine de Peyre abbesse de St Pierre des Chazes (« *Nova Gallia* » II p.452 ; Père Anselme ; Le Jeune « *Hist Cr et Ap de l'Ordre des Ch du temple de Jérusalem dits Templiers* »).

Le 5 novembre 1263, il confirme une donation d'Alazaïs, épouse de Guigon de la Porte de Recons, chevalier, à l'Hôpital Notre Dame du Puy, concernant des tènements à Caire et Moissac près Monlet.

(*archives de l'Hôtel Dieu du Puy*).

Le Père Fidel Fita donne Armand II comme précepteur de la maison du Temple du Puy en 1263. Voir *Tablettes de la Haute Loire*, I, p. 205.

Le 23 novembre 1263, envisageant de se faire religieux Armand II teste « dans la grande salle à feu du château d'Allègre ».

Ce document publié par Dom Martène et Dom Durand (*Thesaurus novus anecdotorum, t. 1, col. 1115-1119*), fut la possession de l'abbé Payrard avant de faire partie du fonds d'archives Grellet de La Deyte. L'écriture sur ce parchemin, qui fut scellé, est d'une lecture difficile qui suffit à expliquer les différentes interprétations et traductions, et les « vides ».

Il figure dans le Tome IV. pp. 113-118, des *Preuves de la maison de Polignac*, d'Augustin Jacotin.

Dans son testament, Armand II est dit, en 1263, **baron d'Alègre**, sgr des châteaux d'Allègre, de Chomelix le haut, de St Just ; sgr ou cosgr d'Anviac, de Barribas, Bréchiniaç, Chardas, Châteauneuf, Fraissenet, le Mazel de Joux, Pouzols près Monlet, les Saignes, Sannac, Sarzols etc.

Cet acte précise les oeuvres religieuses et les anniversaires qu'il entretient dans les églises et chapelles de Céaux, Châteauneuf, Chomelix le Haut, Monlet, et dans l'église de l'abbaye de la Chaise-Dieu.



« Une église dédiée à la Vierge est mentionnée à Monlet dès le début du XIII<sup>e</sup> s. De même à Céaux une église dédiée à St Jean Baptiste, et à Chomelix, dédiée à Saint Pierre.

Sont aussi mentionnées les fondations pieuses dans la chapelle du château.

G. Paul en profite pour rappeler que la chapelle du château fut d'abord dédiée à St Laurent avant de l'être à St Yves. Il n'est pas impossible que la chapelle dédiée à St Laurent fut un édifice préparatoire ou antérieur à la chapelle St Yves, un peu à la façon dont l'oratoire fut la base de la chapelle N D de l'Oratoire.

Le testament d'Armand II donne l'inventaire de sa maison.

Il contient en outre des clauses de substitution en faveur de ses neveux, le sgr de Chalencon, Eustache de Montaigu et le sgr du Goudet.

Enfin il y est précisé qu'Armand est époux d'Elisabeth de Chalencon.

*(Et non pas de Marquèse de Peyre, comme le disait Chabron, et que dénonce G Paul).*

D'où 1 fils et 7 filles :

Hugues d'Alègre, Alazaïs, Amphélise, Agnès, Elisabeth, Catherine, Marguerite et enfin Aëlis (Adèle) d'Alègre.

(Notes et Documents pour BMA : NDBMA).

**\*. ALAZAÏS d'Alègre.** 1<sup>ère</sup> fille, et 2<sup>ème</sup> enfant d'Armand II et d'Elisabeth de Chalencon. Elle est donataire de 500 livres de Vienne dans le testament d'Armand II son Père. Elle épouse Pons III Rochebaron sgr de Bas, fils de Lambert. D'où Briand de Rochebaron sgr de Rochebaron, de Leyniec et de Montarchier, mort avant 1319. Ce Briand de Rochebaron fut époux, 1 : de Jeanne fille de Robert II dauphin d'Auvergne ; 2 : d'Hélix de Saint Nectaire par qui continue la branche des Rochebaron qui s'éteindra en 1434 dans les Chalencon.

**\*. AMPHELISE d'Alègre.** 2<sup>ème</sup> fille et 3<sup>ème</sup> enfant d'ARMAND II et d'Elisabeth de Chalencon. Donataire de 400 livres viennoises dans le testament d'Armand II son Père. Elle épouse Guillaume de Rochebaron-Usson, sgr d' Usson et de Beauzac qui participe à la croisade en mai 1250. Ils laissent deux filles qui se marient et vient leur lignée s'éteindre dans les de Solignac de la Roue (1360) et dans les de Sémur en 1373. Amphélise teste en 1269, laissant deux fils.

**\*. AGNES d'Alègre.** 3<sup>ème</sup> fille et 4<sup>ème</sup> enfant. Religieuse au monastère de Comps (ensuite La Vaudieu en 1487). Donataire de *1000 sous podienses* en 1263, dans le testament d'Armand II son Père.

**\*. ELISABETH d'Alègre.** 4<sup>ème</sup> fille. Comme sa soeur aînée Agnès, elle sera religieuse dans le monastère de Comps Lavaudieu. Elle est donataire de *1000 sous podienses* en 1263 dans le testament d'Armand II son Père.

**\*. CATHERINE d'Alègre.** 5<sup>ème</sup> fille d'Armand II d'Alègre. Elle sera d'abord religieuse au monastère de St André de Comps, comme ses deux soeurs précédentes. Puis elle en sera prieure, quand en 1263 elle est donataire de *1000 sous podienses* dans le testament de son Père en 1263.

**\*. MARGUERITE d'Alègre.**

D'après G. Paul et F. et E. Grellet :

Elle est 7<sup>ème</sup> enfant et 6<sup>ème</sup> fille d'Armand II d'Alègre et d'Elisabeth de Chalencon.

Elle est donataire de *1000 sols monnoye du Puy* dans le testament de son Père en 1263.

Abbesse du couvent de St Pierre des Chazes, elle prononce le « serment à l'évêque de Clermont », le dimanche de l'an 1277 où « *l'Introït commence par Misericordias* » (Anselme).

En janvier 1281 elle donne procuration générale à Armand de Rochegude, damoiseau (registre G. 261, aux Arch Haute Loire). La même année elle est dite abbesse dans la donation de leurs droits de dîme à Fontanes près Chaspuzac, faite par Guillaume et Bernard Dalmas, damoiseaux à l'abbaye des Chazes (fonds de l'évêché, registre de la cour de l'évêché alors en régle, fol. 71, r<sup>o</sup> et v).

Lascombe nous apprend (rep. des hommages de l'évêché du Puy) que la même année, elle rend hommage pour ces mêmes biens à Guillaume de la Roue évêque du Puy. Elle prend l'engagement de lui payer chaque année « *deux tiers d'un cartal avoine, mesure du Puy* ».

En 1298, elle est dite « *Margarita de Alegrio* ».

Un parchemin jadis scellé, publié dans les Tablettes du Velay (t. V, p. 222), conservé aux archives du département de la Lozère (G, Chapellenies) la donne alors comme abbesse de Chazes, présentant à Guillaume Durand évêque de Mende, Vital Armand, pour la cure de Venteuges devenue vacante au décès de Jean Ferri qui en était le titulaire.

Elle est mentionnée dans une charte de 1300 que reproduit dom Estiennot dans « *antiquitates in dioecesi Vellavorum* » (loc. cit. cap. XLI).

Lascombe (op. cit. p. 172) nous dit que, le 11 août 1313, avant sa mort, elle manda ses procureurs Pons Motet et Guillaume Tournet, clerks, pour rendre hommage à l'évêque du Puy de la moitié de la dîme du mas de Fontanes qu'elle tenait en fief, comme abbesse des Chazes.

D'après le répertoire de la « série G. ADHL, et d'après les « Chroniques des Abbesses des Chazes (extraits donnés par G. Joubert):

**1277. Marguerite d'Alegre** succède à Guillemette de Peyre. D'abord religieuse aux Chazes, elle rend hommage à « l'évêque arverne » en tant qu'abbesse, en 1277, le dimanche où *l'introït* commence par « *misericordias* »

**1281.** En janvier 1281, **Marguerite d'Alegre** donne procuration générale à Armand de Rochegude damoiseau, à l'effet de poursuivre une instance contre le prieur de Chaspuzac. (ADHL. G. 261)

**1281. Marguerite d'Alegre** fait un échange avec Giraud de St-Arcons. Dans ce traité sont citées 15 « Dames des Chazes » de cette époque dont **Faydide d'Alegre** et **Petronille d'Alegre**, toutes deux « dames des Chazes ». Sceau des Chazes appendu à cet acte, avec St-Pierre debout, modestement vêtu, tenant deux clefs adossées, la main gauche sur sa poitrine. Légende : « S. CONVENTUS DE CASIS. »

**1282.** Le 8 septembre 1282, les damoiseaux Guillaume et Bertrand Damas donnent à l'abbaye représentée par son abbesse **Marguerite d'Alegre**, des droits de dîmes sur le village de Fontannes, paroisse de Chaspuzac, sous réserve de l'hommage à l'Evêque du Puy, qui est rendu la même année par Marguerite d'Alègre à Guillaume de la Roue. L'abbesse s'engage à lui verser annuellement deux tiers d'un cartal d'avoine mesure du Puy.

**1283.** Le jeudi avant la fête de la nativité de la vierge, **Marguerite d'Alegre**, abbesse, consent à un échange de propriété et de revenus avec Bompard co-seigneur de Langeac. Le procureur est encore Armand de Rochegude.

**1286. 1287. Marguerite d'Alegre** abbesse, reçoit une donation de Pons de Montlaur, sgr de Prades. Damas de Vissac cède à l'abbaye des dîmes de Beaune (en Velay) et de Navat paroisse de Saint-Arcons.

**1290. Marguerite d'Alegre** donne l'investiture à Jean Mollin, de Vissac, pour son acquisition récente du moulin de Limagne, à Cacheresse.

**1298.** Avec la prieure dame Léone, **Marguerite d'Alegre** abbesse, propose à l'évêque de Mende Guillaume Durand, la candidature de Vital Armand comme nouveau curé de Venteuges en remplacement de Jean Ferri.

**1300. 1306. Marguerite d'Alegre** ratifie un accord entre l'évêque du Puy et l'hospice de dames de Vorey, et transige avec Gilberte de Solignac.

**1308. 1311.** Le 29 décembre 1308, **Marguerite d'Alegre** achète pour 100 livres tournois, des cens, revenus et rentes assis sur des terres autour de l'abbaye, notamment à Vergues, Charraix et la Vernède, qui étaient à noble Pons de Montlaur et de Prades. Par la suite ces terres seront rachetées par Guillaume de Montlaur archidiacre de Tournai. Le procureur de l'abbesse étant alors le clerc Guillaume Tournel.

1311. Bertrand de Ceyssac fait une donation à l'abbaye des Chazes, **Marguerite d'Alegre** étant abbesse, le lundi après l'octave de l'Assomption.

**1313.** Le 11 août 1313, **Marguerite d'Alegre** rend hommage à l'évêque du Puy pour la dîme de Fontannes par Chaspuzac. Ses clercs sont alors Guillaume Tournel et Pons Montel.

Le nécrologue dit que **Marguerite d'Alegre mourut un 2 août**, et que, pour le jour anniversaire de sa mort, elle lègue aux dames du couvent, le pain, le vin et deux parts de viande : « *II augusti obiit domina Margarita de Alegrio abbatissa de Casis quae legavit pro obitu suo panem et vinum et duas carnes* ».

\*. **AËLIS, ou Adèle d'Alègre.** 8<sup>ème</sup> enfant et 7<sup>ème</sup> fille d'Armand II et d'Elisabeth de Chalencon. Elle aussi est religieuse de l'abbaye des Chazes, et donataire de *1000 sous podienses* dans le testament de son Père, en 1263. (NDBMA).

#### \*. **FAYDIDE et PETRONILLE.**

En 1281, Marguerite d'Alegre abbesse de St Pierre des Chazes, fait un échange avec Giraud de St-Arcons. Dans ce traité sont citées 15 « Dames des Chazes » de cette époque dont **Faydide d'Alegre** et **Petronille d'Alegre**, toutes deux « dames des Chazes ». Sceau des Chazes appendu à cet acte, avec St-Pierre debout, modestement vêtu, tenant deux clefs adossées, la main gauche sur sa poitrine. Légende : « S. CONVENTUS DE CASIS. »

(D'après les extraits des Chroniques des abbesses des Chazes cités par Gérard Joubert).

Faydide et Pétronille peuvent être d'autres prénoms de deux de ces Aëlis (ou Adèle), Agnès, Elisabeth, ou Catherine déjà citées plus haut.

#### \*. **HUGUES II baron d'Alègre.**

Hugues II, ou Hugonet, est le seul fils d'Armand II baron d'Alègre, et d'Elisabeth de Chalencon, avec sept soeurs.

Il succèdera à son père comme baron d'Alègre, sgr de Chomelix le Haut, St Just, etc.

Il est mentionné avec son Père dans la charte de coutumes accordée en 1263 aux habitants du château d'Alègre.

D'après Chassaing, il est dit damoiseau en mars 1267 dans la tournée des commissaires enquêteurs du comte Alfonse en Auvergne (A N JJ 24. Reproduit par A. Chassaing dans *Spicilegium Brivatense*, p. 121.).

En 1267 encore, il est caution avec Bompar d'Auzon, Esbrard de Chalencon, N. de Chavanon chevalier, Pierre Drac damoiseau, Guillaume de Langeac et Hugues de Vals le Chastel, pour Pierre-Maurice de Montboissier et pour autre Pierre Maurice de Rochesavine (ou Roche Savine) son neveu, pour une amende qu'ils avaient à payer au comte de Poitou et d'Auvergne.

(*Hommage de Dalmas de Bays sgr de Cumignat* ; archives du château de Cumignat).

Chabron le trouve témoin en 1268 dans l'émancipation de Guillaume de Chalencon fils puîné de Bertrand, son aîné, qui lui donnait son château et ses terres de Chomelix le Bas

Le Père Anselme le cite témoin en 1268 du contrat de mariage d'Alixent de Mercoeur avec Aymon de Poitiers comte de Valentinois.

Dominique Garde des Fauchers trouve Hugues cité en juillet 1271 pour l'octroi aux habitants de Chomelix le Haut de libertés et franchises contre *20 livres podienses et 10 livres de cire payables à la Toussaint*. Garde des Fauchers, qui fut notaire à Craponne, authentifie cette charte qui faisait partie des archives de l'église paroissiale de Chomelix.

D'après le Père Anselme, le 3 des ides de mars 1274 (vers le 17 mars 1274) il transige, en son château d'Allègre, avec les habitants de Sassac à propos de *trois septiers de seigle* légués par le testament de son Père Armand II au monastère de la Chaise Dieu.

Dans les archives de Courcelles il est dit garant des conditions de la dot de Dauphine de Montboissier épouse de Guigue de La Roche en Régnier, en 1278.

Hugues II rédige son testament en 1284, nous apprend le Père Anselme.

En 1285, d'après Lascombe, il fait hommage à l'évêque du Puy, Frédoles de St Bonnet, de péages de son château de Chomelix le Haut, du pont d'Arlenches, de sa maison forte de Chambarel, de la maison et du pont de Veszy, de ses biens de St Paulien et Aunas.

Vers 1250, Hugues II est époux de Gillète de Corcel, ou Courcelles, ou du Breuil, fille d'Amaury de Courcelles (et non *de Sarcelles*, ce qui est une erreur de lecture faite par Anselme et reproduite par divers auteurs), connétable d'Auvergne en 1238.

D'où au moins, 2 filles: Agnès et Alix ; et 5 fils : 1° Armand III, 2° Eustache, 3° Amaury, 4° Pons, et 5° Hugues III.

(*Notes et documents pour BMA.*)

## \*. AMAURY d'Alègre.

Troisième fils d'Hugues II et de Gillète de Corcel.

Pas de document. Il est sans doute mort jeune.

## \*. PONS d'Alègre.

*Poncius de Alegrio*, 4<sup>ème</sup> fils d'Hugues d'Alègre et de Gillète de Courcelles, est dit chanoine du Puy en 1390, et témoin le 23 avril 1293 de l'hommage fait à l'évêque d'Anis pour le comté de Bigorre par les procureurs de la reine de France, Jeanne de Navarre(1273-1305), épouse de Philippe IV le Bel.

(d'après A N, J. 294 ; publié p. 222, dans *Les rapports de l'église du Puy avec Gironne et le comté de Bigorre* ; Ch Roger.)

Pons est témoin qualifié sgr d'Alègre dans l'hommage que Pons de Vissac rend de son château de Vissac à l'évêché du Puy, le 24 juillet 1309 : « *Acta fuerunt hec Anicii, in capitulo Aniciensis, (...), presentibus venerabilibus viris dominis Petro de Servissas, thesaurario Raymundo de Pojolaro, (...), Nobili viro domino Poncio, domino de Alegrio* ». (*Spicilegium Brivatense*. p.278. Augustin Chassaing).

### \*. HUGUES III d'Alègre.

5<sup>ème</sup> fils de Gillète de Corcel avec Hugues II.

#### **Il est dit sgr de St Just.**

Hugues III obtient une confirmation d'une « quittance qui lui avait été donnée pour ce fief de 1325 à 1327, et pour des privilèges de cette terre de 1337 à 1340.

(Père Anselme).

En février 1357, il délègue au monastère de la Chaise Dieu une rente féodale payable annuellement par les habitants de Ceysac en Velay.

(*Inventaire du chartrier de la Chaise Dieu* ; Arch Dept de la Haute-Loire).

### \*. AGNES d'Alègre.

Fille d'Hugues II et de Gillète de Corcel, elle fut mariée vers 1280 à Bompar de Langeac qui était fils de Guillaume II de Langeac et de Guyotte de Dienne.

D'où Armand 1<sup>er</sup> de Langeac qui épousa vers 1320 Catherine d'Aurillac et continua la maison de Langeac.

### \*. ALIX d'Alègre.

Fille de Gillète de Corcel et d'Hugues II baron d'Alègre.

Pas de document.

### \*. ARMAND III baron d'Alègre.

Il est fils aîné d'Hugues II baron d'Alègre, et de Gillète de Courcelles, et succède à son père Hugues II comme baron d'Alègre.

Il sera époux 1<sup>o</sup> de Marquèse de Peyre, sans enfant ; et 2<sup>o</sup> de Jourdain de Montlaur.

En mai 1291 Armand III, qualifié sgr et baron d'Alègre, « rend hommage au comte de Forez du château de Chomelix le Bas que Guillaume de Chalencon chanoine du Puy tenait de lui en fief ».

(A N, P. 493 bis. Parchemin qui fut scellé).

Il transige en 1291 au sujet de la justice de Céaux avec le prévôt de l'église du Puy.

(Arch Dept de la Haute Loire. Série Q. *Inventaire sommaire des Titres Féodaux, Détruits en conformité des Lois Révolutionnaires*. TFDLR)

Armand III sgr d'Alègre, et son frère Pons, chanoine de la cathédrale du puy, sont nommés dans un arrêt de février 1291, que rapporte l'historien

Arnaud (voir ce nom), par lequel le parlement de Paris adjuge le comté de Bigorre à Jeanne de Navarre, épouse de Philippe le Bel.

En 1296, selon Adrien Lascombe, « noble Armand d'Alègre » rend hommage à l'évêque du Puy, Jean de Commines du péage et château de Chomelix, du pont d'Arlenches, de sa forteresse de Chambarel, des villages de Chadernac et du vézy, ainsi que « de tout ce qu'il tenait en l'église St Georges de St Paulien et au village d'Anzac et appartenances ». C'est un renouvellement de l'hommage à l'évêque du Puy Frédole de St Bonnet déjà fait par Hugues 1<sup>er</sup> son père en 1285. Il confirme cet hommage en 1309.

Armand III se rend à Arras avec 10 « hommes d'armes » (soit environ 10 chevaliers, 30 archers, dix écuyers et dix pages, c'est à dire une soixantaine d'hommes, adultes et adolescents) pour participer à la campagne de Flandre, convoqué en 1304 avec la principale noblesse de France et requis par Philippe le Bel.

Sans enfant mâle de ses deux mariages, avec 1<sup>o</sup> Marquèse de Peyre et 2<sup>o</sup> Jourdain de Montlaur, il teste en 1309 en faveur de son frère Eustache.

Cependant il avait eu de sa seconde épouse Jourdain de Montlaur :

\*. **Isabeau** d'Alègre, 1<sup>ère</sup> fille d'Armand II d'Alegre et de Jourdain de Montlaur. Epouse avant 1305 de Guy de Saint-Trivier sgr de Beauregard ;

\*. **Gillète** d'Alègre, 2<sup>ème</sup> fille d'Armand II d'Alegre et de Jourdain de Montlaur. Epouse en 1291 de Jean sgr de Rochefort en Forez ;  
(Arch Dept Haute Loire, série Q. ITFDLR)

\*. **Marguerite** d'Alègre, 3<sup>o</sup> fille d'Armand II d'Alegre et de Jourdain de Montlaur. Prieure de Saint-Arcons ;

\*. **Anne** d'Alègre, 4<sup>o</sup> fille d'Armand II d'Alegre et de Jourdain de Montlaur. Prieure de Chassignolles près Auzon. C'est à ce titre qu'Anne d'Alègre transige avec le vicomte de Polignac le 21 novembre 1301. (Coll Paul le Blanc, Preuves des Polignac).

En 1320 Armand III vivait encore.

On trouve de lui deux quittances de 1320, qui concernent la dot de sa fille Gillète d'Alègre, que lui donnait Gilles sgr de Rochefort pour son fils Jean qui l'avait épousée.

Notes et Documents pour BMA (NDBMA).

\*. EUSTACHE baron d'Alègre.

Aussi *Extace*. Deuxième fils d'Hugues 1<sup>er</sup> d'Alègre et de Gillète de Courcelles, *Eustachius de Alegrio*, cadet d'Armand III, vivait encore le 9 Janvier 1343.

1304 : Eustache est convoqué par Philippe le bel pour la guerre de Flandre, et requis de se rendre à Arras avec 10 hommes d'armes (chacun étant accompagné de trois archers, d'un écuyer et d'un page).

D'après Anselme, il devient baron d'Allègre après 1309, en succession à son frère aîné Armand III qui, n'ayant pas de fils, avait testé en sa faveur. *Par contract du lundy après la Saint-Jacques, l'an 1308* il épouse Sybille de La Roue, dame d'Auzelles près Cunihat, dont elle apporte les terres aux d'Alègre.

D'où 8 enfants, dont Odine, autre Agnès et Armand IV qui sera le dernier mâle de cette première maison des d'Alègre.

A partir de 1309 on le trouve dans plusieurs échanges de rentes avec Guigues baron de Roche en Reynier.

(*Le Héraut d'armes*. Paris 1863. L I, C 8)

Dans un hommage du 14 mars 1310, qu'il rend à Jean 1<sup>er</sup> comte de Forez pour le château de Chomelix le Bas qu'il a donné en fief au chanoine du Puy Guillaume de Chalencon, il est qualifié damoiseau.

(A N. P, 493 bis. Côte 72. Original sur parchemin qui fut scellé).

D'après A. Lascombe, en 1310, 1319 et 1328, il fait hommage à Bernard de Castanet, évêque du Puy, du péage du pont d'Arlenches, du château de Chomelix, de sa maison forte de Chambarel, des villages du Vézy et de Chadernac, et de « tout ce qu'il tient à Anzac et dans l'église de St Georges de St Paulien.

En 1311, il signe un accord avec le baron de Roche en Reynier au sujet des limites de leurs juridictions sur les rives de l'Arzon. Bertrand de Bar, Dominique Chatard de Chadouard et Bertrand des Hayes, tous trois qualifiés damoiseaux sont témoins de cet acte.

(Arch Dept Haute Loire, *Inventaire du chartrier de la Chaise Dieu*, vol. III, f° 669, verso. *Preuves capitrales de la maison de la Chassaigne de Sereys*. Fradier. Le Puy. 1888.)

Eustache est dit *chevalier* dans un hommage à l'abbé de la Chaise Dieu en 1313. de même en 1313 dans une transaction avec le prieur de Sembadel.

Le vendredi après la fête de St Barnabé de 1314, Gilbert de Bar lui rend hommage de Courbières, du Pinet et de Creyssadour.

Un original sur papier de l'ISTFDCLR, conservé aux Arch Dept de la Haute Loire (Q. I. II, C. 18), nous apprend qu'en 1318, Pons de Murcy dit l'Andos, lui fait donation « de tout ce qu'il possède au mandement et village de la Mothe.

Il reconnaît l'évêque du Puy pour souverain en 1318.

En 1318, dans la *quinzaine de la saint André*, Eustache sgr d'Allègre est convoqué à Clermont en Auvergne avec le vict de Polignac, les sgrs de Montlaur, de Roche en Régnier, de Chalencon et de Solignac pour

accompagner *en chevaux et en armes*, Eudes duc de Bourgogne et Robert comte de Boulogne, et autres.  
(Baluze : *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*. 1708).

**Le sénéchal de Beaucaire Miles de Noyer, maréchal de France soutient un important procès, depuis 1309, contre Eustache d'Allègre.**

Ce procès durera une douzaine d'années et fixera les limites de l'Auvergne et du Velay.

Selon D.D. Devic et Vaissète (*Histoire générale du Languedoc*), Garde des Fauchers et Arnaud (*Histoire du Velay*), Miles de Noyer réclame que la baronnie d'Allègre, terres, villes, et châteaux, St Just et Chomelix le Haut dépendent de sa sénéchaussée et du bailliage du Velay, tandis qu'Eustache se réclame du bailliage d'Auvergne.

D'après l'abbé Payrard (*Tablettes du Velay II*, p. 29, et lettres insérées en note) le sénéchal produit des lettres patentes du roi Philippe le Bel datant de 1306, qui fixent bien les limites du Velay à celles du diocèse du Puy dont dépendait Allègre.

Un acte daté du mardi après la Pentecôte 1308, reçu par Pierre Dauzer, notaire royal au Puy, concerne une injonction par Jean de Montrevel. Ce juge royal criminel du bailliage du Velay enjoint à son lieutenant Rodolphe de Chesiac, damoiseau, qui s'y refuse, de signifier des lettres royales au sgr d'Allègre, au bailli d'Auvergne et au prévôt de Langeac. Ces lettres royales spécifient que tout le diocèse du Puy fait partie du bailliage du Velay et ressort de la sénéchaussée de Beaucaire. Sont inclus les châteaux *d'Allègre*, de Chomelix le haut, et leurs mandements.

Eustache, très bien soutenu par les plus grandes familles de la région, ne se rend pas aux injonctions ni aux procédures,. Le baron d'Allègre persiste et plaide que ses terres et mandements dépendent de l'Auvergne.

**En 1320 un arrêt du Parlement de Paris ordonne qu'à l'avenir la baronnie d'Allègre fera partie du bailliage d'Auvergne.**

Ce document n'a pu être retrouvé ni par Truchard du Molin ni par les auteurs suivants tels que Georges Paul.

**La délimitation de justice entre les bailliages du Velay et d'Auvergne a lieu l'année suivante, le 15 octobre 1321.**

Tout cela n'empêchant pas Allègre de rester dépendant du diocèse du Puy.

Au sein du bailliage d'Auvergne, le mandement de la baronnie d'Allègre comprend « la ville d'Allègre et les paroisses de Chomelix et St Just, Céaux, la Chapelle Bertin, Félines, Monlet, Murs et St Pal de Murs, St Léger, Sembadel, Varennes St Honorat.

(Note : détails sur ces points dans : Dom Devic et dom Vaissète, *Histoire générale de Languedoc* ; Garde des Fauchers ; l'abbé Payrard qui produit ces lettres en note ; Augustin Chassaing qui produit l'arrêt du 15 octobre 1321 : *Spicilegium Brivatense*.)



Le 21 septembre 1321, d'après Baluze, Eustache est présent en compagnie de Béraud de Solignac, Bertrand de la Roue et d'autres, au mariage de Ponçon de Rochebaron avec Marcibille de Bussières.

Le protocole de Jean de Peyre le mentionne présent le 25 août 1322, parmi les témoins au procès verbal de la prise de possession par mandataire d'un canonicat de l'église du Puy concédé par le pape Jean XXII à Etienne de Mornay, doyen de Saint Martin de Tours.

(Arch. Dept. Haute Loire G6. Fol. 179 et sq).

D'après le Père Anselme il est du nombre des familles nobles du bailliage d'Auvergne dont les privilèges sont reconduits le 10 avril 1331.

Le doyen du Puy et du chapitre noble de Brioude, Pons de Polignac, sgr de Lavalamblavès, le nomme en 1332 parmi ses exécuteurs testamentaires.

(Arch Dept Haute Loire, *Fonds St Mayol*, parchemin).

Il est témoin à l'hommage rendu le 5 juillet 1335 à Guy VII comte de Forez par Eustache de Rochefort. Sont témoins avec Eustache d'Alègre, le damoiseau Pierre Mitte de Mons, les chevaliers Henri de Rochebaron de Montarchier, Guy de la Périère, Guillaume du Vernet, le professeur ès lois Mathieu de Boisvair, et le frère Amédée de Lavieu, prévôt de Montverdun.

(Arch. de la Diana à Montbrison, communiquées par M. de Rochigneux).

Eustache est mal en point lorsque, d'après Anselme, il teste en 1340.

Simon Ponsin, clerc et notaire, reçoit alors sa procuration « à l'effet d'agir en toutes ses affaires » (Huillard-Breholles : *Titres*, N° 2258).

En 1341, on trouve l' « *homage fait par noble Hugon de La Roche (Lambert) à hault et puissant seigr messire Eustachy seigr d'Alegre* » pour une rente sur le village de Juchet. Cote 2 E art. 15 (anciennement 2 E 19), parchemin original et sa copie sur papier.

Le 9 janvier 1343 Armand VII vicomte de Polignac, neveu de Pons doyen du Puy et du chapitre noble de Brioude, le nomme au nombre de ses exécuteurs testamentaires (Fonds des frères prêcheurs du puy, dans les Preuves Polignac II, p. 8).

En 1343 Eustache sgr d'Alègre, fait un dernier hommage Jean de Chandorat, évêque du Puy, des péages du château de Chomelix le Haut, du pont d'Arlenches, de la « forteresse de Chambarel », du village de Chadernac, et du Vézy. A. Lascombe nous apprend ainsi qu'il a ajouté à ses possessions Chardon, le mas de Juchet acquis au vict de Polignac, Maisonseule près Lissac et Freycinet-Lalebouze. Il fait aussi hommage de ce qu'il possède à Anzac et dépendances et en l'église Saint Georges de St Paulien.

On mesure au niveau élevé des familles qui font partie des mêmes réseaux que les d'Alègre que cette première maison était d'une qualité qui lui promettait un avenir des plus hauts.

Il avait épousé Sibylle de la Roue, fille de Bertrand de Solignac sgr de la Roue et de sa première épouse Andrée de Saint Trivier. Le contrat de mariage datait de 1308, *le lundy après la St Jacques apôtre*, confirmé *le dimanche après la Nostre Dame d'août* suivant.(NDBMA. p. 32).

D'où :

1° Armand IV, 2° Pons, 3° Louis, 4° Odine, 5° Agnès, 6° Sibylle, 7° Marguerite, 8° Marie.

\*. PONS d'Alègre.

Fils d'Eustache baron d'Allègre et de Sybille de La Roue, mort avant son Père sans avoir été marié.

\*. Louis d'Alègre.

Fils d'Eustache baron d'Allègre et de Sybille de La Roue, mort jeune et sans descendance.

\*. Agnès d'Alègre.

Autre Agnès, fille d'Eustache baron d'Allègre et de Sybille de La Roue, soeur d'Odine, d'Armand IV.

1°, Agnès épouse Guy de Jarez en premier mariage le 10 juillet 1338. Il est sgr de St Chamond et reçoit en dot 3500 livres.

2°, Agnès épouse en deuxième mariage Ithier Raybe sgr de St Marcel d'Urfé, en Forez, qui de ce fait détiendra des droits sur la baronnie d'Allègre.

Droits que Morinot de Tourzel lui rachètera.

D'après Anselme, Agnès est dite dame de St Marcel, dans une quittance qu'elle donne au Roi le 3 février 1367 pour 40 francs or qu'il lui avait alloués *pour sa dépense* pendant le mois où elle était resté à Paris sur son ordre. Les 2 et 24 octobre 1377, puis les 1<sup>er</sup> et 25 juin 1378, elles délivre d'autres quittances, à chaque fois pour le roi « *lui ayant assigné 30 francs d'or par mois sur ses aydes* ».

(Note 2, p. 34, NDBMA).

A toutes ces quittances est appendu son sceau, toujours identique : « parti, au 1, semé de billettes, au lion brochant, qui est de Raybe St Marcel ; au 2, à six fleurs-de-lis, posées 3, 2 et 1, qui est d'Alègre ».

La légende qui entoure l'écu de son sceau est « S. AGNES DAME DE SAINT MARCEL ».

NDBMA, p.34.

**Note.** Son sceau figure dans la Collection Clairambault. A N.N° 74.

Sur ces sceaux d'Agnès, on distingue son écartelé, au 1 de Raybe au lion brochant ; au 2 d'Alègre à six fleurs-de-lis, 3, 2 et 1.

Certes un semis peut être réduit à six pièces 3, 2 et 1, surtout dans un sceau de petite taille. Mais un écu portant six pièces ne s'écartèle pas nécessairement en le coupant en deux. Ainsi coupé un écu avec six fleurs-de-lis ne serait ni fort élégant ni équilibré, ni facile à accoler à un autre écu. Je penche pour l'existence d'un écu des d'Alègre ayant porté six f.d.l, contemporain du semis, comme brisure, ou comme une évolution difficilement lisible puisque interrompue en 1361 pour la branche principale.

\*. SIBYLLE d'Alègre.

6<sup>ème</sup> enfant d'Eustache d'Alègre, elle porte le prénom de sa mère Sibylle de la Roue, et fut religieuse, comme sa soeur Marguerite.

\*. MARGUERITE d'Alègre.

7<sup>ème</sup> enfant d'Eustache d'Alègre et de Sibylle de la Roue. Comme sa soeur Sibylle, Marguerite fut religieuse. Puis elle fut prieure de Chassignolles, en qualité de quoi, le 21 avril 1358, elle signe une *charte de paréage* avec la Reine Jeanne comtesse d'Auvergne et de Boulogne.

A.N. J. 1084. N° 26.

\*. MARIE d'Alègre.

Fille d'Eustache et de Sybille de la Roue, Marie est leur 8<sup>ème</sup> enfant.

En 1340, d'après Anselme, dans l'Inventaire du chartrier de la Chaise Dieu (Arch. dept. H.L, liasse 218 ? p. 98) elle sera la première épouse d'Armand II de Langeac, fils d'Armand 1<sup>er</sup> sgr de Langeac et de Catherine d'Aurillac. Ils n'ont pas d'enfant.

Armand II de Langeac épouse en 2<sup>èmes</sup> noces Joffrèze de Roquemaure dame de Domeyrat.

\*. ODINE d'Alègre.

On lit parfois Ondine.

Fille d'Eustache d'Alègre et de Sybille de La Roue, Odine, leur 4<sup>o</sup> enfant, est soeur d'Agnès et d'Armand IV, etc.

Odine d'Alègre est épouse :

1<sup>o</sup> en 1339, de Casto IV, ou Gaston IV, de Saint Nectaire, dit Tripier (fils de Bertrand II sgr de Saint Nectaire et de Dauphine de Bréon.

D'où enfants, dont Héraclé de Saint Nectaire prévôt du chapitre noble de Brioude en 1370, et Bertrand III de St Nectaire sgr de Clavelier, qui succédera à Armand IV comme baron d'Allègre.

2<sup>o</sup> vers 1359, de Robert de Chaslus-Lembron, dit Bouvier ;

3<sup>o</sup> de Pierre de la Rochebriant, sgr du Broc. D'où Armand du Broc, damoiseau, mort en 1386 sans postérité, et qui avait cédé ses droits à son cousin Perceval Raybe de St Marcel.

D'après Georges Paul (BMA, p. 13) « Odine est mariée en 1339 à Casto IV dit *Tripier* sgr de Saint Nectaire... ».

G. Paul ajoute (BMA p. 16) « (...) Bertrand de Saint Nectaire, dit *Tripied*, fils d'Odine... »

D'après Moreri (Généalogie des de Saint Nectaire), Chabrol (Coutumes d'Auvergne. T 4, p 46, 47) et L. De Ribier (Recherche de la noblesse d'Auvergne, article Chaslus p. 151, 152), cités par F. et E. Grellet (CVSA, p 8, note 1 ) « Bertrand III de Saint Nectaire, sgr de Saint Nectaire, baron de Clavelier (...) dit *Tripier*, fils de Casto (ou Gaston) II, dit Bulier sgr de Saint Nectaire, de Clavelier, Saint Sauveur, etc., et d'Ondine d'Allègre

(qu'il avait épousée en 1339) et qui se remaria en 1351 avec Hugues III de Chalus-Lembron, fils de Hugues II et de Marguerite de Bar), sœur d'Armand d'Allègre mort en 1361, et fille d'Eustache, sgr et baron d'Allègre, et de Sybille de La Roue, dame d'Auzelle. »

#### \*. ARMAND IV d'Alègre.

Fils d'Eustache baron d'Allègre et de Sybille de La Roue, Armand IV (parfois *Arnaud* par erreur) est, entre autres huit enfants, 3 fils et 5 filles, frère d'Odine et d'Agnès.

En 1309 Armand III, oncle d'Armand IV, restant sans enfant mâle de ses deux mariages a testé en faveur d'Eustache, son frère cadet, père d'Armand IV.

Après la mort d'Eustache (après le 9 janvier 1343), c'est donc Armand IV qui est devenu baron d'Allègre. Il est aussi dit sgr de Chomelix, de Saint Just et d'Auzelles.

Avant le 10 octobre 1345, Armand IV est époux d'Alix de Chalencon, fille de Guyot de Chalencon et d'Isabelle Dauphin d'Auvergne, et soeur de Guillaume III sgr de Chalencon.

D'où huit enfants selon Chabrol dans ses *Coutumes d'Auvergne*.

Dans son *Histoire manuscrite de la maison de Polignac*, Chabron attribue à Armand IV et Alix de Chalencon, un fils unique, Eustache, et deux filles, Alix et Sybille. Cet autre Eustache serait mort avant son père.

Armand IV n'ayant alors plus que ses deux filles, selon Chabron, il leur aurait substitué Bertrand de Saint Nectaire « *au cas qu'elles décéderaient en pupillante* ».

Selon Anselme, le 10 octobre 1345, Armand IV donne une quittance sur ses gages et sur ceux de cinq écuyers de sa compagnie à Jean Chauvel, trésorier des guerres à Limoges. Dans cet extrait de quittance il est dit sire d'Alègre et époux d'Alix de Chalencon.

Cette pièce, nous dit Anselme porte le sceau d'Armand IV, en cire rouge, « Parti ; au 1, l'écu écartelé orlé de fleurs-de-lis, qui est des Chalencon ; au 2, semé de France, 3, 2 et 1, qui est d'Alègre ».

Anselme signale un accord du 4 novembre 1352 entre Armand IV et Jean de Chandorat évêque du Puy.

On retient en général d'Armand IV la guerre privée contre Guillaume III de Chalencon son beau-frère, et contre autre Guillaume de Chalencon chanoine de Notre Dame du Puy, son oncle.

Guillaume III était fils de Guyot de Chalencon (ou Chalancon) et d'Isabelle Dauphin d'Auvergne. Il était frère d'Alix, l'épouse d'Armand IV et donc beau frère d'Armand IV baron d'Alègre.

Quand à cet autre Guillaume de Chalencon, frère cadet de Guyot, il était oncle d'Alix, fils de Guillaume II de Chalencon et de Clémence de Roche. Il devient sgr de Chomelix le Bas et se dit aussi sgr de Pontempeyrat en

1330, quand son oncle, autre Guillaume chanoine de Notre Dame du Puy meurt.

Chabron, historiographe de la maison de Polignac, donne de cette guerre privée, ce récit que Georges Paul juge partisan :

*« La querelle provenait des limites de leurs juridictions de Chomelis le Haut et Chomelis le Bas, terres s'attouchant porte à porte, côté cy de la maison de Chalancon et de l'autre de la maison d'Alègre.*

*Le seigneur d'Alegre (Armand IV) fut le premier agresseur et qui, sur quelque mécontentement par lui reçu des officiers de Chomelis le Bas, abusant de la licence du temps au (détriment) du seigneur de Chalancon, son nepveu (en fait il sont beaux frères), fit une cavalcade à main armée dans toute la terre de Chaumelis le Bas avec ravage et excez qu'il ne porta pas loin, car le seigneur de Chalancon des plus sensibles et impatiens entre aussitôt dans toutes les terres de son oncle (son beau frère) qu'il ravage jusques aux portes du château d'Alègre, et non content de ce, un jour qu'il est adverti que son oncle (beau-frère) était allé à la Chaise Dieu, il lui fit dresser une ambuscade sur son chemin, le fait prendre et emmener dans son château de Chalancon d'où peu après il le fit traduire dans son château de Tournon et de ce dans la maison des sieurs de Vivay (Vinay) au pays de Dauphiné, et le fit ainsi tant promener de maison en maison l'espace de huit mois entiers jusqu'à ce que l'envie eut pris au seigneur d'Alègre de recouvrer la liberté et pour ce faire de condescendre à un traité amiable qui lui fut fait en présence et de l'avis d'Amédée Dauphin, sgr de Rochefort, de Guérin sgr d'Apchier et de Messire Pierre de Cadelhac (Cardailhac) chanoine et prévôt de l'église des Bayons au domaine d'Elve, vicaire général de l'évêque du Puy qui, le jour de l'assemblée et d'accord, dit la messe au Mas appelé Pont de Vienne, et fit jurer et promettre aux parties sur le Saint Sacrement de l'autel, de ne contrevenir en aucune façon à leurs promesses de réconciliation.*

*« Voici la formule du serment inséré dans le contract de ce traité assez remarquable :*

*« Ad honorem Dei omnipotentis qui bene non colitur sine pace juxta scripturam ubi : pax, est deus pax, missarum solemnita Sancti Spiritus devote in dicto loco audientes, ea propter praefatus Dominus de Alegro gratis liberaliter (...).*

*« Et etiam ibidem consecratum per dictum Dominum Vicarium Missam ibidem celebrantem ac etiam tactis manibus supra sanctis Dei Evangelii per quemlibet eorumdem (...).*

*« Non obstant cette réconciliation, notre seigneur de Chalancon ne laissa d'obtenir lettres d'abolition de toute cette sienne action et je trouve que pour ne faillir il en obtint quatre que nous avons en original :*

*les premières sont du mois de juin 1360 de Louis duc de Bourbon, chambrier de France, gouverneur d'Auvergne, de Berre (Berry), de Maconnois ;*

*les secondes de Jean de France, comte de Poitou, depuis duc de Berry et d'Auvergne, du mois d'aoust suivant (1360);  
les autres du roi Jean données à calais au mois d'octobre de la mesme année, confirmatives des premières du duc de Bourbon ;et  
les dernières, du mesme roy de retour d'Angleterre à Paris (au Louvre) au mois de février (1361). »*

Ces lettres, notamment celles délivrées au Louvre en février 1361 par le roi Jean le Bon, de retour de son emprisonnement en Angleterre, nous donnent une vision bien plus équilibrée du conflit et des torts réciproques. Ce qu'expose Georges Paul (NDBMA, p.37) :

« Il y est dit qu'en 1360 Armand d'Alègre, chevalier, escorté de ses gens et de complices a fait une « *incursion malveillante* » (une chevauchée) contre le château de *Chomelix le Bas*, dont Guillaume de Chalencon, chanoine du Puy et trésorier de l'église de Tournay avait l'usufruit. Chalencon se saisit de quelques uns des gens d'Alègre.

Ces lettres (A.N. JJ. 89, n° 571) sont publiées par D.D. Devic et Vaissète dans leur Histoire Générale du Languedoc, t. X, coll. 1255 et suiv.; et par Chabron dans ses Preuves de la maison de Polignac, t. II, p. 24-26.

Guillaume III neveu du chanoine, mène un raid vengeur à travers les terres d'Alègre vers le château dans l'intention de faire le plus possible de ravages.

On ne sait ce qui se passa jusqu'au vendredi avant la fête de Saint Georges.

Ce vendredi , avec plusieurs hommes d'armes et quelques seigneurs alliés à sa cause, Jacques Barbier, Philippe de Coulont dit Galamiche, les deux frères Guyot et Pierre de Crottes, Hugues d'Entraygues, Etienne de La Coste, Parpailhon de La Gourde, les frères Armandon et Parpailhon de L'Herm, Pelat de Meyronne, Pierre Parme de Langeac, Jacques fils de Jean du Prat dit Jacmilhe, Raymond sgr de Rammat, Hugues Tronchet, Guillaume III sgr de Chomelix tend une embuscade à Armand IV qui s'est rendu à La Chaise Dieu pour affaires, avec Eustache Duminiac (*Dunirahac*) et Jean de Veyre.

Lorsqu'ils reviennent vers Allègre à travers la forêt, ils tombent dans le piège de Guillaume de Chalencon.

Eustache de Duminiac est sévèrement blessé à l'épaule.

On laisse Jean de Veyre qui a supplié ses agresseurs, s'échapper.

Biens et chevaux sont partagés selon les usages des prises de butin et du rançonnement.

Armand IV est fait prisonnier par son beau frère, mené au château des Chalencon, sur les bords de l'Ance, puis de forteresse en forteresse pendant huit mois.

Enfin le duc de Normandie émet des lettres qui assignent Chalencon à comparaître. D'Alègre se disculpe. Le régent Charles le fait libérer sur la demande de ses gens.

Les deux seigneurs comparaissent pour leurs méfaits respectifs. Béraud II dauphin d'Auvergne met fin au différend.

Au sortir de ce procès, en 1361, Armand IV n'ayant plus de successeur malgré les (huit ?) enfants qu'il a eu d'Alix de Chalencon, déshérite la famille de son épouse.

Il y substitue les St Nectaire en la personne de Bertrand de St Nectaire, dont G Paul dit (BMA p 16) qu'il est surnommé *Tripied* (NDBMA, p. 39), le fils d'Odine d'Alègre, sa soeur et épouse de Casto IV.

Il réserve à sa femme Alix de Chalencon, soeur de Guillaume, la jouissance sa vie durant du château d'Allègre.

Après la défaite de Poitiers et le traité de Brétigny le 7 mai 1360, « les guerres de Cent Ans » touchent à leur fin. Les troupes et les mercenaires sont congédiées. Elles errent sur les routes.

Quand Truchard du Molin cite la mort d'Armand IV baron d'Alègre dans la prise de son château par « les Anglais », il faut traduire par des « compagnies bretonnes » ou « compagnies de routiers ».

Arnaud, Jean Froissard et Etienne Mège parlent des troupes de Thomas de la Marche, et des 3000 hommes de Seguin de Badefol, du Limosin et de Louis Raimbaud.

Thomas de la Marche, dit « le bâtard de France » pillait la région. Pillages regroupés sous le nom de « guerres de la Marche » dont le saccage d'Allègre fut le dernier épisode en août 1361.

Le chevalier de la Marche, fils naturel de Philippe VI de Valois, avait reçu en juillet 1358 les châteaux de Nonette et d'Auzon en récompense de sa fidélité au roi Jean le Bon et au dauphin Charles.

Un différend entre Jean de France duc de Berry, oncle naturel de Thomas de la Marche, et le dauphin d'Auvergne Béraud II comte de Clermont entoure la création du duché de Berry et Auvergne.

Le duc de Berry devient aussi 1<sup>er</sup> duc d'Auvergne.

A cette occasion, en septembre 1360, le chevalier de la Marche perd ses droits sur Nonette et Auzon. Il entame une campagne de pillages pour se venger de cette injuste révocation. « Sergent des montagnes » du duc de Berry, il arme des troupes (au nombre des « grandes compagnies ») et s'allie au vicomte Armand Randon de Polignac lui même en guerre contre le sgr de la Roue Armand de Solignac avec pour enjeu la succession dans les possessions des Solignac en Velay.

On se souviendra qu'Armand IV d'Alègre est fils d'Eustache baron d'Allègre et de Sybille de La Roue.

Le sgr de La Roue s'allie à son neveu Robert III dauphin, dit le Fou, de Saint Ilpize, et à Briant de Rochebaron. Salezuit, La Voûte, Coren, Talizat et Mentières, terres des Polignac sont dévastées. Le parti de La Marche ravage et brûle St Ilpize et Saint Privat terres de Robert Le Fou, Saint Cirgues, à Béraud II, le château de Grèzes, Auzon, le chapitre de Brioude et Nonette. Dès fin Mars 1361 le chevalier de la Marche se sépare des Polignac et continue seul avec ses compagnies en prenant Clermont, Riom, Plauzat et la vallée de l'Allier, qu'il pille, rançonne et met à sang.

Sa guerre contre Béraud dauphin d'Auvergne ligue contre lui la confédération des Etats de Basse Auvergne, les troupes royales et les principales baronnies d'Auvergne dont Allègre.

Le bâtard de France retourne défendre Auzon. Aussitôt après , en août 1361 il lance son dernier raid, assiège, prend, rançonne et pille le bourg et peut-être aussi le château d'Allègre.

Armand IV perd la vie au cours du siège, en août 1361.

**Son sceau** (en 1293 ?) est « six fleurs de lis, 3, 2, 1 ». Il écartèle ses armes à celles des Chalencon, famille de son épouse.

Il était le dernier d'Alègre mâle.

Comme l'avait choisi Armand IV le nom des d'Alègre, les armes, le titre, Allègre, St Just et Chomelix, étoient par substitution au fils de sa soeur Odine, **Bertrand de Saint Nectaire** sgr de Clavelier, dit **Tripied**.

NDBMA, p. 40.

Mais Alix de Chalencon veuve d'Armand entend bien user de son droit d'usufruit, vivre à Allègre et occuper le château.

Chabron précise que, « *impatient de rentrer en possession de cet important héritage d'une place-forte dont l'importance lui aurait permis de pescher en eau trouble* », Bertrand se rend maître du château et expulse sa tante Alix de Chalencon.

Un soir où il venait visiter sa tante au château d'Allègre, raconte Chabron, le sgr de Clavelier « s'y fit loup » et jeta à la porte l'épouse de son bienfaiteur :

« *Après avoir été receu dans ce château avec tout honneur et bonne chaire, il se saisit non seulement d'iceluy mais encore en mit dehors ladite dame après luy avoir fait faire, par force, remission en sa faveur de tous les droits et pretentions qu'elle avoit sur les biens de ses feux mari et enfans* ».

« *Ne pratiquant guère le pardon des injures* », dit Truchard du Molin (Annales de la Sté. Ac. du Puy, t. XXVII : *Les d'Allègre au XVI è s*) rapporté par G. Paul, les Chalencon réclament pour Alix qu'interviennent des seigneurs locaux. Mais G. Paul qualifie ces seigneurs du voisinage d'assez *irrésolus à sa cause*.

Ce que voyant, Alix implore secrètement, et par l'entremise de Pons sgr du Chier, « *son confident et affidé serviteur* », l'intervention de Jean comte de Poitou, duc de Berry. Elle lui promet de lui céder ses droits sur Allègre.

Berry envoie un de ses lieutenants à la tête de ses troupes assiéger le château. Mais Bertrand de Saint Nectaire s'est enfermé avec ses hommes d'armes et résiste. Le siège dure dix mois, en vain.

Vexé, Berry revient début 1365 avec le vicomte de Polignac et d'autres seigneurs. Ils assiègent et délogent Bertrand de Saint Nectaire sgr de Clavelier.



Berry confisque les terres d'Allègre, St Just et Chomelix le Haut, et, par la force obtient que Clavelier lui cède ses droits sur Allègre.  
De 1365 à 1385, Jean duc de Berry est le maître d'Allègre. Dans un acte se qualifie de « sgr d'Alègre ».

Le 25 mai 1365 le duc redonne à Alix de Chalencon l'usufruit de ces terres de la baronnie d'Allègre dont il prend soin de garder la possession.  
D'après G. Paul, « *il lui compta en outre, pour tous autres droits, cinq mille florins d'or* ». Chabron pense que Berry fit don du château et de la sgrie de St Just à Alix de Chalencon. « *Il est prouvé par les actes, répond G. Paul, qu'il ne lui en donna que la jouissance* ».

Le Père Anselme aurait émis l'idée qu'Armand IV, lui-même, mécontent de l'attitude ingrate de Bertrand, aurait modifié son testament et élu le duc de Berry comme son légataire et héritier universel.  
Ce à quoi Truchard du Molin réplique : « *Ni les documents historiques, ni les documents judiciaires, ne fournissent la preuve de ce changement de volonté. Ils ne s'accordent qu'à fixer la mort d'Armand à l'époque où la ville d'Allègre fut prise par les Anglais* »

Provisoirement la garde d'Allègre est donnée à **Jean d'Armagnac** neveu de Jeanne d'Armagnac, épouse de Jean duc de Berry.  
Outre les d'Armagnac, **Perceval Raybe** sgr de St Marcel en Forez fils d'Ithier Raybe et d'Agnès d'Alègre, ainsi que **Béranger de Chirac** détiendront des droits sur la baronnie.  
En note 2, p.42 : Anselme précise que Perceval Raybe est fils d'Ithier Raybe et d'Agnès d'Alègre.  
D'après le Père Anselme, Alix de Chalencon épouse en secondes nocces Imbaud du Peschin, autre favori avec Morinot de Tourzel, de la mouvance du duc de Berry.  
Elle était disparue en 1385.

A la fin de la première maison d'Alègre, les défenses du château (voir ce mot) sont affaiblies par trois sièges entre 1361 et 1365.  
Mais la puissance de cette seconde baronnie d'Auvergne ne laisse pas indifférent dans la mouvance de Jean de France duc de Berry.

Dans « Notes et Documents pour servir à l'histoire de la Baronnie et du Marquisat d'Allègre. Les d'Alègre (1122-1361) » (Le Puy en Velay. Badiou-Amant, libr. éditeur. 1923), Georges Paul : « *Issu d'une vieille race d'Auvergne dont l'origine se perd dans la nuit des temps (...).*  
« *L'existence du château n'est mentionnée qu'à partir de 1217.*  
« *Il s'appelait Allègre (Alègre, Alegrium) alors que la ville et les faubourgs, qui s'étendaient jusqu'au communal dit du Mercier et au chemin de Châteauneuf, répondaient au nom de Grazac (Grazacum).*

En avril 1385 Morinot de Tourzel (1352-1418) obtient de Jean de Berry tous les droits que son protecteur détenait depuis 1365 « *ès châteaux et seigneuries d'Allègre, Chomelix le Haut, Saint Just, Auzelle et dépendances* ».

En 1386 Morinot acquerra les droits de Perceval Raybe de Saint Marcel. Puis, en 1393, il achètera ceux de Bernard comte d'Armagnac.

Bertrand de Saint Nectaire, par ailleurs voisin des Tourzel, exprime des regrets et obtient des lettres royales qui cassent la cession qu'il avait consentie à Berry sous la menace lorsque ce dernier avait assiégé, pris et confisqué le château.

Ces lettres qui le confirment dans ses droits sur Allègre, n'auront aucun effet.

Redoutant de perdre ses récentes possessions, Morinot de Tourzel recourt à la protection de Berry.

Ce dernier met à sa disposition une troupe, et Morinot assiège Saint Nectaire dans son Château de Clavelier.

Sous cette nouvelle menace Clavelier signe à Tourzel une seconde vente « *moiennant quelques deux mille livres que luy poya le sieur Morinot* », selon Chabron.

En 1387 Morinot de Tourzel avait acquis Meilhaud et des seigneuries en Livradois. On le trouve époux de Smaragde de Vichy, dame de Busset, Puyagut et saint Priest.

Le 13 mai 1393, de passage à Abbeville, Morinot obtient du roi la confirmation de sa possession de la baronnie d'Allègre et de ses autres possessions d'Auvergne.

Sur ces cessions, Georges Paul ajoute des précisions, et des notes dans NDBMA. Voir à « Cession de la baronnie d'Allègre ».